



SAINT-MÉLOIR DES ONDES

**ARRETE N°26-ST-043**

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**  
**Portant occupation du domaine public**

**LE MAIRE de SAINT-MELOIR DES ONDES,**

VU le Code des Communes,

VU le code de la route annexé à l'ordonnance n° 58-1216 et au décret n° 58-1217 du 15 décembre 1958 et notamment ses articles R44 et R225,

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,

VU l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1-8ème partie du 15 juillet 1974),

VU la demande de Madame VINCENT Amélie en date du 2 avril 2026 d'occupation de places de stationnement au droit du 14 rue de la Main d'Argent, mais également du trottoir au droit du 18 rue de la Main d'Argent,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Madame VINCENT Amélie est autorisée à occuper les 2 places de stationnement au droit du 14 rue de la main d'Argent mais également le trottoir au droit du 18 rue de la Main d'Argent, le 10 avril 2026 de 7h00 à 20h00.

**ARTICLE 2** : Les Services Techniques de la Mairie installeront une signalisation appropriée et réglementaire, afin de délimiter l'interdiction de stationnement.

**ARTICLE 3** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

L'arrêt et le stationnement de tout véhicule à l'exception des véhicules de secours et des services publics en mission sont interdits et déclarés gênant pendant les dates mentionnées ci-dessus.

Tout véhicule en infraction à l'arrêt et au stationnement, édicté dans cet arrêté, est passible d'une contravention conformément aux lois et règlements en vigueur ainsi que d'une mise en fourrière par l'entreprise contractante de délégation de service public en la matière.

**ARTICLE 4** : M.M. le Maire de la commune de Saint-Méloir des Ondes, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Cancale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Saint-Méloir des Ondes, le 2 avril 2026

Le Maire,  
Dominique de LA PORTBARRÉ

—  
Mairie

35350 Saint-Méloir des Ondes

TÉL. : 02 99 89 10 78 - FAX : 02 99 89 15 71 - E-MAIL : [accueil@smdo35.fr](mailto:accueil@smdo35.fr)

[www.saintmeloirdesondes.fr](http://www.saintmeloirdesondes.fr)